

PLAN DE COURS

KIN 6811, 6812 et 6813

Sigle du cours

Stage en kinésiologie

Titre complet du cours

3, 6 et 9

Crédits

Suzanne Laberge

Responsable des stages

suzanne.laberge@umontreal.ca

Adresse courriel

514-343-7934

No de téléphone

1. DESCRIPTION

Stage d'application dans un milieu professionnel approuvé par le responsable du candidat.*
Rapport écrit et réflexion critique.

*Dans le présent document, le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte, et ce, sans discrimination pour les autres genres.

2. COMPÉTENCES CIBLÉES PAR LE STAGE DE 2^e CYCLE EN KINÉSIOLOGIE

Le kinésologue possède un ensemble de connaissances et d'habiletés qu'il doit utiliser à bon escient dans sa pratique pour dispenser des interventions efficaces et sécuritaires. Dans ce contexte, les cinq compétences suivantes relèvent de la pratique en kinésiologie et doivent être maîtrisées par le kinésologue au terme de son stage.

I. ***Effectuer de façon judicieuse des activités professionnelles en kinésiologie en réponse aux besoins d'une clientèle ou d'un milieu donné.***

Cette compétence fait appel à plusieurs savoirs, savoir-être et savoir-faire qui sont essentiels à la pratique de la kinésiologie. Elle suppose une adaptation au contexte et exige un savoir-agir complexe (intégration des savoirs, savoir-faire et savoir-être dans des contextes diversifiés). Elle implique une analyse rigoureuse des besoins de la clientèle et une prise en compte de ses conditions de vie et de ses priorités.

II. ***Interagir de façon constructive avec les collègues, les partenaires et les autres professionnels.***

Cette compétence fait référence à la capacité de communiquer avec ses collègues ou d'autres professionnels, avec ses clients et ses supérieurs, et ce, de façon à être compris en adoptant un langage parlé et écrit conforme aux règles et en faisant une utilisation judicieuse des termes propres au domaine de la kinésiologie.

III. ***S'engager dans une démarche individuelle de développement professionnel.***

Cette compétence fait référence à la capacité de s'autoévaluer, d'ajuster, de modifier ou d'adapter ses activités professionnelles en vue de développer et d'atteindre un certain niveau de maîtrise de sa pratique professionnelle. Elle implique d'utiliser plusieurs ressources internes et externes telles qu'assister à des prestations d'enseignement, des formations continues, des conférences, de faire ou de participer à des recherches.

IV. **Promouvoir la pratique de l'activité physique et accompagner la clientèle ou le milieu dans sa démarche.**

Cette compétence vise la capacité à sensibiliser la clientèle aux bienfaits de la pratique d'activités physiques sur la santé physique et mentale, et à l'encourager à devenir ou demeurer active en lui donnant différents outils pour y parvenir. Il s'agit également de la capacité à inciter ou à supporter différents professionnels de la santé, tels que les médecins et les nutritionnistes, afin qu'ils encouragent leurs patients/clients à adopter un mode de vie physiquement actif, et ce, en leur offrant des outils et des ressources à cet effet.

V. **Faire preuve de professionnalisme.**

Cette compétence vise la démonstration d'un comportement professionnel essentiel à toute intervention en kinésiologie. Le professionnalisme exige l'intégrité dans ses pratiques et le respect d'autrui. Le kinésologue doit se comporter de manière conforme au code de déontologie de la Fédération des kinésologues du Québec

<https://www.kinesiologue.com/code-de-deontologie>

3. OBJECTIFS VISÉS PAR LE STAGE DE 2^e CYCLE EN KINÉSIOLOGIE

- Former des professionnels capables de mettre en pratique les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les cours.
- Former des professionnels capables d'échanger et d'interagir de façon professionnelle avec des clientèles et avec d'autres professionnels.
- Former des professionnels responsables, ayant du jugement et un bon sens de l'organisation, et capables d'apporter des contributions originales basées sur des connaissances scientifiques solides.

4. DESCRIPTION DU STAGE DE 2^e CYCLE EN KINÉSIOLOGIE

a) Généralités

- Le stage comprend les heures passées dans le milieu et certaines heures passées à l'université (par ex. préparation des activités, réunions, rédaction du portfolio). Le nombre d'heures dans le milieu varie en fonction du nombre de crédits : trois (3) crédits équivalent à 135 heures de stage, six (6) crédits à 270 heures et neuf (9) crédits à 405 heures. Il est possible de combiner les stages pour augmenter le nombre total d'heures. *Il n'est pas possible d'effectuer un 2^e stage ayant le même nombre de crédits qu'un stage déjà réalisé.*
- Le stage de 9 crédits **doit** comporter un **titre**. Ce titre doit être indiqué dans le document intitulé *Projet de Stage* ainsi que dans le rapport du jury (FES ET.6); ce document doit être *signé uniquement par le superviseur universitaire, le responsable des stages et le directeur de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique (EKSAP)*. Le titre du stage apparaîtra dans le bulletin de notes. Ce titre doit préférentiellement être indicatif du secteur de spécialisation de l'étudiant.

- Le stage peut être effectué à temps plein ou à temps partiel. Dans ce dernier cas, l'étudiant devra toutefois consacrer **au moins 10 heures par semaine** dans le milieu de stage pour un stage de 3 crédits; ce nombre pourra éventuellement être doublé ou triplé selon le nombre de crédits.

b) Préparation du stage

- L'étudiant peut rencontrer le **responsable des stages** s'il n'a pas encore précisé le secteur dans lequel il est intéressé à intervenir.
- L'étudiant rencontre un professeur du département dont la spécialité est en lien avec le secteur choisi et qui accepte de devenir son **superviseur universitaire**.
- Le superviseur universitaire a la responsabilité de s'assurer qu'un professionnel du milieu acceptera de recevoir le stagiaire et d'assumer le rôle de **superviseur local (voir les exigences de qualification dans le Guide de stage)**.
- *Sur rendez-vous*, l'étudiant se rendra dans son futur milieu de stage pour rencontrer le superviseur local, faire une visite du milieu et faire connaissance avec l'équipe de travail, le cas échéant. Lors de cette visite, le superviseur local et le stagiaire doivent s'entendre sur les modalités du stage : les activités et tâches que devra réaliser le stagiaire, ses responsabilités, l'horaire approximatif incluant les dates de début et de fin de stage, etc. L'étudiant remet au superviseur local une copie du Guide de stage afin que ce dernier soit informé des attentes de l'EKSAP.
- À la suite de cette rencontre, l'étudiant rédige un **projet de stage (voir Annexe A du présent document)** et le soumet au superviseur local et au superviseur universitaire pour approbation. L'étudiant en garde une copie qu'il joindra à son portfolio.
- L'étudiant est alors en mesure de rédiger le **contrat de stage (Annexe B du présent document)**. Il le signe et le fait signer par le **superviseur local et le superviseur universitaire**.
- Une fois accepté et signé par le superviseur local et le superviseur universitaire, l'étudiant soumet son **projet de stage** et son **contrat de stage** au **responsable des stages pour approbation finale**.
- Le responsable des stages remet une copie du **projet de stage** et du **contrat de stage dûment signé** à la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) de l'EKSAP pour inscription officielle de l'étudiant. Une fois inscrit, l'étudiant est couvert par les assurances de responsabilité civile de l'Université.

c) Déroulement du stage

- Une période d'intégration au milieu devra être allouée à l'étudiant. Celle-ci sera fonction des caractéristiques du milieu et pourra varier de quelques jours à quelques semaines.
- Au terme de cette période, l'étudiant doit élaborer des **objectifs précis qu'il souhaite atteindre** durant son stage et identifier les **moyens** qu'il prendra pour le faire.

- Pendant le stage, l'étudiant doit **tenir à jour un portfolio de progression** dans lequel il joint diverses preuves de ses apprentissages, accompagnées d'une **réflexion critique**. Des précisions sur le portfolio sont fournies dans le Guide de stage.
- Au cours du stage, le superviseur local et le stagiaire doivent procéder à des **évaluations formatives** afin d'assurer une bonne progression des apprentissages.
- Environ au mitan du stage, le **superviseur universitaire** devra faire **une visite** dans le milieu de stage ou, si cela n'est pas possible, entrer en contact avec le superviseur local et le stagiaire. Le but de cette visite est de vérifier le bon déroulement du stage, tant pour le superviseur local que pour le stagiaire.

d) Au terme du stage

- L'étudiant doit avoir complété le nombre d'heures prévues selon les crédits alloués, ainsi qu'avoir répondu aux ententes établies en début de stage. Il remet alors la **version finale de son portfolio au superviseur universitaire** (voir « Contenu du portfolio » dans le document Guide de stage).

5. ÉVALUATION

Des **évaluations formatives** des interventions (**Annexes 4, 5 et 6** du Guide de stage) doivent être effectuées tout au long du stage par le superviseur local et par le stagiaire.

La qualité des tâches et des interventions réalisées par le stagiaire ainsi que ses apprentissages sont évalués au moyen de la grille d'évaluation finale remplie par le superviseur local (**Annexe 7** du Guide de stage) et validée par le superviseur universitaire (**Annexe 8** du Guide de stage).

Le **portfolio**, comprenant différentes preuves des apprentissages réalisés durant le stage, doit être remis au **superviseur universitaire** pour lui permettre de procéder de façon adéquate à l'évaluation finale du stage (**Annexe 8**). Le superviseur universitaire peut éventuellement demander des ajouts de travaux ou des modifications aux cotes d'évaluation s'il le juge pertinent ou nécessaire.

Le **superviseur universitaire** remet l'**Annexe 8 (évaluation finale)** à la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) de l'EKSAP et les annexes **9 et 10** (commentaires de l'étudiant et du superviseur local sur la formule de stage) au responsable des stages.

Dans le cas particulier des stages de 9 crédits, le superviseur universitaire et le responsable des stages doivent compléter le formulaire « **Rapport du jury** » (**FES ET.6**) et le remettre au Directeur de l'EKSAP pour signature.

Conformément aux normes de l'Université de Montréal, il n'y a pas de note attribuée au stage; il est évalué selon le mode « **ACCEPTÉ** » (**AC**) ou « **REFUSÉ** » (**REF**).

ANNEXE A
GUIDE POUR S'INSCRIRE À UN STAGE
KIN 6811 - 6812 - 6813

RÉSUMÉ des étapes

1. L'étudiant doit prendre connaissance du Plan de cours KIN 6811 - 6812 - 6813 relatif au stage de 2^e cycle en kinésiologie et suivre les étapes de préparation telles qu'indiquées dans ce Plan de cours.
2. L'étudiant identifie un milieu d'accueil et un superviseur local potentiel. Si nécessaire, il demande l'aide du superviseur universitaire de son choix.
3. L'étudiant prend contact avec le superviseur local potentiel et lui transmet les directives relatives au stage de 2^e cycle en kinésiologie (Guide de stage et Plan de cours).
4. L'étudiant élabore un **Projet de stage** (de 2 à 4 pages), conformément aux indications ci-contre, et le soumet au superviseur local et au superviseur universitaire pour approbation.
5. Après acceptation du Projet de stage par le superviseur local et le superviseur universitaire, l'étudiant doit compléter le **Contrat de stage** et le faire signer **AVANT** le début du stage.
6. Le Projet de stage et le Contrat de stage sont remis au responsable des stages pour approbation finale.
7. L'approbation du stage peut être conditionnelle à des précisions ou modifications. Il peut être refusé s'il ne répond pas aux exigences du stage ou s'il n'est pas suffisant en termes de volume de travail et de difficultés.

Notes : - L'EKSAP n'assume aucun frais encouru pour la réalisation du stage.
- Les stages ne sont pas rémunérés à moins d'avis contraire de la part du milieu de stage. Il n'est cependant pas interdit que l'étudiant reçoive une certaine rémunération.

Document PROJET DE STAGE

1. Présentation du stage

Indiquer :

- le sigle du stage ainsi que le nombre de crédits
- le trimestre et l'année
- le nom de l'étudiant et son numéro matricule
- le nom du superviseur universitaire
- le nom et les coordonnées du superviseur local.

2. Titre du stage *dans le cas d'un stage de 9 crédits*. Ce titre apparaîtra sur le bulletin de l'étudiant.

3. Description du stage

Décrire le milieu de stage, les tâches et interventions proposées, la clientèle visée, etc.

4. Motivation

Expliquer brièvement ce qui vous motive à choisir ce milieu de stage.

5. Objectifs généraux

Énoncer vos objectifs de formation et d'apprentissages. Vous référer aux cinq compétences ciblées par les stages et indiquer le lien entre les activités envisagées et chacune des compétences pertinentes pour votre stage.

6. Emploi du temps et échéancier

Présenter un plan provisoire de l'emploi du temps affecté au déroulement du stage.

7. Le Contrat de stage (Annexe B), complété et signé, doit être joint au document Projet de stage et remis aux superviseurs local et universitaire, ainsi qu'au responsable des stages.

Département de kinésiologie

ANNEXE B

Contrat de stage de 2^e cycle en milieu professionnel

Veillez utiliser le fichier Word dynamique pour compléter le formulaire de contrat de stage.

Merci.